

N° 1650
m

Declaration... Revendication de la nommée *Heputa*, cultivateur
domicilié à *Quia*

La nommée *Heputa*, nat. p. mto, ci-jour vingt neuf mais
mil neuf Cent cinq et a revendiqué la terre *Bemenoni*, sise à *Quia*, d'une
contenance de Cinquante que, plantée de Cocotiers et mangues. Bornes au Nord par
Huta, au Sud par *Velinopohaci*, à l'Est par *Cuhimoi*, à l'Ouest par
Matete.

La réclamation a l'appui de ses dires, nous a été en titre établi
par la Commission des taxes indigènes daté au Vingt neuf Janvier, mil huit
Cent quatre vingt dix, titre nul mais qui forme à la Commission la certitude que
la dite terre lui appartenait depuis longtemps.

Par ces motifs

Ordonne

La terre *Bemenoni*, sise à *Quia*, ci-dessus désignée appartient à la
nommée *Heputa*.

Fait à *Orma* le Vingt sept mil neuf Cent Cinq
Les membres de la Commission

[Signature] *[Signature]*

N° 1651
m
N° 1601 des Enquêtes

Declaration... Revendication du nommée *Huta*, cultivateur
domicilié à *Quia*

Le nomme *Huta*, nat. p. mto, ci-jour vingt neuf mais mil neuf
Cent cinq et a revendiqué la terre *Aemioucho*, sise à *Quia*, d'une contenance
d'un hectare, plantée de Cocotiers. Bornes au Nord par *Maopetoua*,
au Sud par *las montagne*, à l'Est par *Cuhimoi*, à l'Ouest par *Maopetoua*.

Le réclamation ne possédant pas de titre, nous avons jugé à l'unanimité
à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartenait
depuis longtemps.

Par ces motifs

Ordonne

La terre *Aemioucho*, sise à *Quia*, ci-dessus désignée, appartient
au nomme *Huta*.

Fait à *Orma* le Vingt sept mil neuf Cent Cinq
Les membres de la Commission

[Signature] *[Signature]*

N° 1652
m
N° 1602 des Enquêtes

Declaration... Revendication du nomme *Bouyer*, Hencis,
domicilié à *Orma*

Canon vicar, domicilié à *Orma*